



Résidence de création (toutes écritures) Appel à projet

Un appel à projet est lancé pour une résidence de création (toutes écritures) de 4 à 6 mois à partir de l'automne 2018 par les archives de la Ville de Saint-Ouen (93), en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France dans le cadre du programme « Culture, Citoyenneté et Vivre Ensemble ».

Le programme « Culture, Citoyenneté et Vivre Ensemble »

Le Ministère de la Culture a souhaité renforcer son action dans les domaines d'intervention qui favorisent l'exercice de la citoyenneté et le vivre ensemble, en accord avec les décisions prises par le Comité interministériel à l'Égalité et la Citoyenneté du 6 mars 2015. La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, service déconcentré du ministère de la Culture, placée sous l'autorité du Préfet de Région, a lancé le programme « Culture, Citoyenneté et Vivre Ensemble » s'adressant aux villes dont les indicateurs croisés INSEE et CGET sont identifiés comme les plus prioritaires. Le programme vise le développement des projets culturels et artistiques exemplaires à destination des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La résidence

« *Le foot, c'est pas seulement faire du sport, c'est aussi créer des liens* ». Alexandra, U13 féminines au Red Star, 2016.

La résidence accueillera un artiste / ou plusieurs artistes / ou collectif d'artistes ci-après désigné(s) « le résident » pour la conception d'un livre-objet, ouvert à tous les genres et à toutes les formes d'écritures (textuelles et/ou typographiques et/ou plastiques) à l'exception d'un format numérique. Le projet devra favoriser l'expérimentation, la recherche et la diffusion de formes créatives innovantes et s'adresser à un public adulte et/ou jeune.

Le projet sera articulé autour de la thématique du **football à Saint-Ouen** et plus particulièrement du **Red Star**, club historique fondé par Jules Rimet, initiateur de la Coupe du Monde, qui « *souhaitait former des hommes et non pas juste des sportifs* ». Il sera demandé de donner à voir et à comprendre le **Red Star** par une approche sensible, transversale et singulière qui ne se limite pas aux frontières entre le texte et l'image, à l'enceinte du stade de football et à ses abords. Le lien entre ce thème et le projet d'écriture est confié à l'appréciation du ou des résident(s). Le texte n'a pas vocation à être exhaustif, le ou les résident(s) pourront s'attarder sur un aspect du thème.

La création fera l'objet d'une publication éditée par la structure (les archives de Saint-Ouen) / un éditeur choisi par le résident en concertation avec la structure.

Les archives en lien avec le football, l'histoire sportive locale et les équipements sportifs (presse, photographies, témoignages oraux, documentation, affiches, livres, cartes postales, objets divers) seront mises à disposition.

Pendant la durée de la résidence, il sera demandé au résident de proposer des actions culturelles à l'attention des habitants et particulièrement des publics « empêchés », en lien avec le travail de création. Dans le cadre d'une programmation précise élaborée conjointement par le(s) résident(s) et la structure d'accueil (les archives de Saint-Ouen), les actions culturelles pourront prendre des formes multiples (par exemple : la forme d'ateliers de création artistique, de rencontres publiques, de lectures, concerts, etc. visant à témoigner du processus de création du livre et à affirmer la place de l'écrivain dans la ville) et se déployer dans la cité en appui ou au sein de lieux d'accueils locaux (des équipements culturels ou sportifs municipaux) avec des partenariats spécifiques (écoles, collèges, lycées, médiathèques, librairie, etc.).

Dates : 4 à 6 mois (à définir à partir de l'automne 2018)

Public : tout public (prioritairement les publics empêchés)

Les modalités d'accueil :

Aucun lieu d'hébergement n'est proposé. Les espaces de travail des archives seront mis à disposition du résident. L'équipe des archives municipales accompagne le résident tout au long du projet, et assure le soutien logistique, administratif et la communication de la résidence.

Le phasage de la résidence :

La résidence se déroulera sur une période de 4 à 6 mois non consécutifs (la durée de la résidence est au choix du résident, à définir en fonction de ses disponibilités) à partir de l'automne 2018. Une stratégie globale d'intervention ainsi qu'un phasage sera demandé au résident qui interviendra.

Le cadre juridique :

Une convention sera élaborée entre le résident et la Ville de Saint-Ouen.

Les conditions financières :

La résidence est dotée d'un budget de 50 000 € TTC y compris les frais d'édition (15 000€ TTC estimés réservés à l'édition). Tous les frais (déplacements, hébergement, frais de bouche) liés à la résidence sont inclus dans ce budget.

Les critères de sélection :

- Présenter un projet en vue d'une éditorialisation et d'une publication sur support papier, et non un projet de spectacle, de performance, de vidéo, etc. Le texte et l'image devront structurer la création.

- Le résident doit avoir publié, de préférence, au moins une œuvre à compte d'éditeur.
- Le résident doit avoir une expérience significative dans le domaine de la médiation.
- Le résident doit avoir la capacité d'intervenir auprès de publics variés. Les actions culturelles ne dépasseront pas 30% du temps de la résidence, sachant que par ailleurs 70% du temps de la résidence sera consacré au travail de création.
- Le projet est ouvert au(x) candidat(s) écrivant en français. Les traductions ne sont pas admises.

La sélection :

- Les différentes candidatures reçues seront examinées par un jury, composé de conseillers de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France et des représentants de la Ville de Saint-Ouen, suivant les modalités qui lui paraîtront appropriées. Ce jury sera seul habilité à apprécier le respect des critères de sélection et la qualité du projet soumis.
- Trois candidats maximum seront présélectionnés. Ils seront ensuite reçus par le jury le **24 octobre 2018 (matin)**. Il est donc impératif que l'artiste soit disponible à cette date (un candidat non disponible ne pourra être sélectionné).

Les éléments à fournir :

- un dossier de présentation artistique et technique complète du projet et une lettre d'intention
- un curriculum vitae détaillé

L'ensemble du dossier est à adresser pour le **05 octobre 2018**, délai de rigueur, par mail à l'adresse suivante : adoledec@mairie-saint-ouen.fr, ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Unité archives et valorisation du patrimoine
 À l'attention d'Anne-Marie Doledec
 Mairie de Saint-Ouen
 6, place de la République
 93406 Saint-Ouen cedex

Tout dossier incomplet ou hors délai (cachet de la poste faisant foi) ne pourra être retenu. Les dossiers transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Renseignements :

adoledec@mairie-saint-ouen.fr ou 01.49.45.67.53